



Action en recherche de paternite

Par rojasin

Bonjour, j'aimerais savoir comment entreprendre les démarches pour commencer une action en recherche de paternité?
Faut-il se faire assister d'un avocat?

Merci à vous

Bien cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Cette page détaille la procédure, il faut saisir le tribunal judiciaire du père putatif :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15882?lang=&quest0=1&quest=]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15882?lang=&quest0=1&quest=[/url]

L'avocat est obligatoire.

Si l'enfant est majeur, la procédure n'est plus possible après ses 28 ans.